

## **« GOUVERNANCE LOCALE ET ATTENTES DES POPULATIONS »**

La notion de bonne gouvernance constitue actuellement un des éléments majeurs de toute politique de développement indispensable à la prospérité d'une nation et ce parce qu'elle accorde une importance vitale aux questions de démocratie, d'état de droit, de bon fonctionnement des institutions, d'égalité de chance, de représentation et de participation citoyenne d'une part et au développement économique et social d'autre part. Intégrée comme démarche stratégique dans la dynamique de développement local, elle participe de l'amélioration des prestations des services publics à la participation effective des acteurs locaux, de l'adéquation des politiques publiques nationales aux conditions locales, engendrant de la sorte la cohésion sociale, l'équité et la croissance, effective ainsi qu'une juste répartition des fruits de cette croissance. Elle est également une des voies idéales pour asseoir la participation de tous les citoyens à la vie de leur cité.

En Algérie, les textes réglementaires et législatifs, et notamment la constitution, accordent une place primordiale à la décentralisation en tant que mode de gouvernance locale et au citoyen en tant qu'acteur dans la société et objet du développement. Ces textes mettent l'accent sur la nécessité de satisfaire les besoins prioritaires des administrés tout en veillant à respecter leur dignité et à préserver leurs droits. Toutefois, les contraintes locales et les dysfonctionnements des différentes structures ralentissent les progrès et freinent l'évolution de la satisfaction des besoins exprimés par les populations, élargissant ainsi le fossé entre les institutions locales et les citoyens et acteurs locaux.

L'émergence dans le contexte national actuel de la question du développement local durable n'est pas fortuite. Elle est le produit des réformes économiques, sociales et politiques du pays et découle de la nécessité de s'adapter aux exigences d'un monde en profonde mutation et d'attentes sans cesse croissantes des populations. Elle est également la suite logique d'un processus de réflexions et d'actions tendant à revitaliser les niveaux locaux en redonnant plus de force et plus de vitalité à des actions de développement local dont l'impact est souvent fortement amoindri du fait notamment des faiblesses des collectivités locales à optimiser l'effort de développement et de répondre aux attentes des populations.

C'est pour pallier cette insuffisance que le Conseil National Economique et Social, en relation avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a été chargé par le Président de la République de définir les objectifs d'un meilleur développement local à travers l'organisation d'une concertation nationale pour définir et asseoir une véritable gouvernance locale durable et aboutir à une réelle amélioration des relations entre l'administration locale et les citoyens.

L'élaboration d'une politique de développement local et sa mise en œuvre suppose des lors une connaissance précise de l'état des lieux de la gouvernance locale, des attentes des différents acteurs de ce développement et du niveau de mise en œuvre des actions engagées par les pouvoirs publics en vue de faire avancer le processus démocratique.

Cette connaissance devra s'appuyer sur d'autres expériences pour définir les termes d'un diagnostic fondé sur la participation de l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient des différents niveaux de l'administration publique ou des opérateurs économiques, des acteurs sociaux et associatifs ou des simples usagers de l'administration.

Elle fait également référence aux principes directeurs qui ont été constitués en objectifs d'actions et de résultats à atteindre :

1. Le citoyen est placé au cœur de tous les processus et institutions démocratiques.
2. Les collectivités locales ont le devoir d'améliorer leur gouvernance conformément à la plate forme des mesures à prendre.
3. L'Etat crée et maintient les conditions institutionnelles préalables à l'amélioration de la gouvernance locale en impliquant l'ensemble des acteurs locaux

La réalisation des objectifs à atteindre et partant le degré d'engagement et la volonté des pouvoirs publics à mettre en place une gouvernance locale efficiente se mesurent à travers une série de dimensions qui sont :

- des élections régulières, une représentation et une participation justes, afin de garantir que tous les citoyens disposent d'une réelle possibilité de s'exprimer sur la gestion des affaires publiques locales ;
- la réactivité, afin de garantir que les réponses apportées par les collectivités locales soient adaptées aux attentes légitimes et besoins prioritaires des citoyens;
- l'efficacité et l'efficience, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints par une utilisation optimale des ressources ;
- l'ouverture et la transparence, pour garantir au public un accès libre à l'information et pour faciliter la compréhension de la gestion des affaires publiques locales
- l'Etat de droit pour garantir l'équité, l'impartialité et la prévisibilité et le respect des droits des citoyens ;
- un comportement éthique, pour garantir que l'intérêt public soit placé au-dessus des intérêts privés ;
- le renforcement des compétences et des capacités pour garantir que les représentants et responsables locaux sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- l'innovation et l'ouverture d'esprit face au changement, pour garantir que les nouvelles solutions et les bonnes pratiques entraînent des améliorations substantielles et qualitatives
- la durabilité et l'orientation à long terme, afin que soient pris en compte les intérêts des générations à venir ;
- une gestion financière saine, pour garantir une utilisation prudente et productive des fonds publics ;
- le respect des droits de l'Homme, la diversité culturelle et la cohésion sociale, pour garantir la protection et le respect de tous les citoyens, et prévenir la discrimination et l'exclusion.

A ces principaux axes, il faut ajouter l'obligation de rendre des comptes, pour garantir que les représentants et dirigeants locaux soient tenus pour responsables de leurs actes et de la gestion locale. La redevabilité est en effet un des cadres majeurs d'évaluation de la gouvernance locale. Evaluation qui s'appuie sur des principes normatifs, directifs et axés sur la valeur. Ces valeurs et principes qui sont les indicateurs d'évaluation clés autour desquels

est, en général, évaluée la gouvernance locale. Ces indicateurs peuvent être intégrés autour des principes suivants :

- Représentation
- Participation et engagement citoyen
- Redevabilité
- Transparence et État de droit
- Efficacité
- Sécurité
- Équité

Ces principes normatifs dans le cadre de large concertation engagée par le CNES devrait faire l'objet d'une déclinaison selon la configuration des situations à analyser tout comme ils peuvent être traduits en questions opérationnelles pouvant faire l'objet d'enquêtes quantitatives et qualitatives permettant de saisir et d'analyser leur impact. C'est à partir de la collecte de données réalisées dans le cadre d'un réel diagnostic participatif que les objectifs fixés à la concertation autour du développement local qui travaillent à évaluer l'état de la gouvernance locale et la participation citoyenne, déterminer les véritables attentes de la population et des acteurs locaux et ses contraintes et proposer des mesures adéquates et opérationnelles pour l'amélioration et la consolidation de la gouvernance locale et la participation citoyenne, vont être atteints. Il s'agira ensuite de définir des mesures d'appui stratégiques pour soutenir dans sa globalité la politique de gouvernance locale et de participation citoyenne. Par ailleurs l'élaboration d'indicateurs mesurables permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'apporter périodiquement les mesures correctives nécessaires. La démarche ainsi construite peut, dès lors déboucher sur une politique durable de développement local intégré autour d'un véritable consensus entre les différents acteurs locaux.